



Organisation de l'aviation civile internationale

NOTE DE TRAVAIL

A39-WP/484

EX/184

30/9/16

ASSEMBLÉE — 39^e SESSION

COMITÉ EXÉCUTIF

**PROJET DE TEXTE DU RAPPORT SUR LE POINT 17
DE L'ORDRE DU JOUR**

Les éléments ci-joints sur le point 17 sont présentés au Comité exécutif pour examen.

Point 17 de l'ordre du jour : Méthode de surveillance continue du Programme universel d'audits de sûreté (USAP-CMA)

17.1 À sa cinquième séance, le Comité exécutif examine la Méthode de surveillance continue du Programme universel d'audits de sûreté (USAP-CMA). Le Conseil rend compte de la mise en œuvre générale de ce programme depuis son lancement en janvier 2015 (WP/20) et quatre autres notes, à savoir WP/151, WP/224, WP/316 et WP/371, ont été soumises par des États et des observateurs.

17.2 Dans la note WP/20, le Conseil rend compte de l'avancement de l'exécution de l'USAP-CMA, notamment du niveau moyen de mise en œuvre des éléments cruciaux des systèmes nationaux de supervision de sûreté de l'aviation. Il propose de poursuivre l'appui à l'USAP, en détachant des experts à court et à moyen terme ainsi qu'en participant aux séminaires et aux cours de formation.

17.3 Dans la note WP/151, la Commission africaine de l'aviation civile (CAFAC) réitère, au nom de ses États membres, la nécessité de maintenir les niveaux de divulgation des résultats des audits USAP conformément à la pratique recommandée 2.4.5 de l'Annexe 17 – *Sûreté*, en tenant compte des risques et des avantages de la divulgation de ces informations. En outre, elle demande instamment à l'OACI de poursuivre l'assistance aux États ayant un faible niveau de conformité aux normes de l'Annexe 17 et aux dispositions relatives à la sûreté de l'Annexe 9 – *Facilitation*.

17.4 Dans la note WP/316, la Fédération de Russie propose que l'Assemblée appuie la liberté de chaque État de partager les résultats des audits sur la base de niveaux limités de divulgation, tout en maintenant le principe de confidentialité, et détermine si ces résultats devraient être partagés sur le site web sécurisé de l'USAP.

17.5 Dans la note d'information WP/224, l'Indonésie donne un aperçu de l'expérience qu'elle a acquise lorsqu'elle a fait l'objet d'un audit USAP-CMA, et conclut par certains enseignements tirés du processus d'audit.

17.6 Dans la note d'information WP/371, la Chine présente son programme national d'audit de sûreté de l'aviation établi en 2004. Ce programme, qui porte sur les aéroports et les exploitants d'aéronefs, est durable, fondé sur les risques et intégré à la certification des systèmes de gestion de la sûreté. Il a beaucoup amélioré la gestion de la sûreté et la sûreté générale du système d'aviation civile de la Chine.

17.7 Le Comité exprime son soutien pour l'USAP-CMA, en reconnaissant le rôle important qu'il joue en aidant à assurer l'efficacité et la durabilité du système mondial de sûreté de l'aviation, et demande instamment aux États de continuer à appuyer le programme d'audits en détachant des experts, en signant le protocole d'accord concernant l'USAP-CMA, et en participant aux séminaires et aux cours de formation.

17.8 Le Comité se dit préoccupé du fait que le programme d'audits, sous sa forme actuelle, tout en étant centré sur les systèmes de supervision de la sûreté de l'aviation des États, n'examine pas de façon suffisamment détaillée et exhaustive la mise en œuvre opérationnelle des mesures de sûreté. En conséquence, il y a un large consensus sur le fait que l'OACI devrait examiner la portée et les méthodes de l'USAP-CMA, en consultation avec les États membres, pour veiller à ce que non

seulement ce programme d'audits donne des assurances plus solides concernant la mise en œuvre de mesures de sûreté au sol, mais aussi que la méthodologie tienne compte des approches basées sur le risque de la mise en œuvre des mesures de sûreté de l'aviation. Il est convenu que le présent Groupe d'étude du Secrétariat (SSG) sur l'USAP-CMA serait indiqué pour effectuer cet examen.

17.9 S'agissant de la question de la divulgation des résultats des audits, les membres du Comité ont exprimé des vues différentes sur la meilleure façon de parvenir à un équilibre approprié entre la nécessité d'une part de mettre des informations à la disposition des États qui ont besoin de savoir, et d'autre part de protéger la confidentialité des résultats des audits. Cette confidentialité est importante pour prévenir la divulgation de renseignements potentiellement sensibles tout en respectant la souveraineté des États. Il est convenu que le SSG sur l'USAP-CMA pourrait aussi être une instance efficace pour poursuivre les discussions.

17.10 Le Comité appelle aussi l'OACI à poursuivre l'assistance ciblée aux États ayant de faibles niveaux de mise en œuvre effective des éléments critiques d'un système de supervision de la sécurité de l'aviation et dont la mise en œuvre effective des normes de sûreté de l'OACI est faible.

— FIN —